



Traité Békhorot

Michna 3 - Chapitre 1

חמור שלא בכרה,
וילדה שני זכרים,
נותן טלה אחד לכהן.
זכר ונקבה,
מפריש טלה אחד לעצמו.
שתי חמורים שלא בכרו,
וילדו שני זכרים,
נותן שני טללים לכהן;
זכר ונקבה,
או שני זכרים ונקבה,
נותן טלה אחד לכהן.
שתי נקבות וזכר,
או שני זכרים ושתי נקבות,
אין כאן לכהן כלום:

[S'il s'agit d'une ânesse qui n'avait pas mis bas[auparavant et qui]donne[maintenant naissance à deux petits ânes mâles, comme il ne fait aucun doute que l'un d'eux est le premier-né, son propriétaire]donne un agneau au Kohen[en rachat de ce premier-né. S'il a donné naissance à]un mâle et à une femelle[et qu'on ne sait pas lequel est né en premier], il désigne un agneau[au cas où le mâle serait né en premier. Néanmoins, puisqu'il s'agit simplement d'une dette monétaire envers le Kohen, la charge de la preuve incombe au demandeur, en l'occurrence au Kohen. En raison de cette incertitude, le Kohen ne peut fournir aucune preuve et le propriétaire garde l'agneau]pour lui. [Si un particulier possède deux ânesses, et que]ses deux ânesses n'avaient pas encore mis bas[auparavant et qu'elles ont maintenant]donné naissance à deux mâles,[un ânon chacune, le propriétaire]donne deux agneaux au Kohen. [Si elles donnent naissance ensemble à]un mâle et une femelle, ou à deux mâles et une femelle, il donne un agneau au Kohen,[car l'un des mâles est certainement le premier-né. Si elles ont donné naissance ensemble à]deux femelles et un mâle ou à deux mâles et deux femelles, le Kohen ne reçoit rien,[car peut-être les deux premiers-nés étaient des femelles].



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions